République française

Département de la Drôme
COMMUNE DES GRANGES GONTARDES
Séance du 23/06/2025

Membres en exercice : 13

Présents : 10

Représentés : 1

Absents : 2

Votants : 11

Pour : 0

Contre : 11

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : Gérard BAUMEA, Cécile AUDIBERT, Jean-Christophe CAMBON, Fabienne KOBI, Hélène MOULY, Franco PICCARDO, Nicole PONIZY, Jérôme ROIG, Didier SOULAIGRE, Dominique VEZON DAUNIS

Représentés : Geoffroy HUGUES

Absents : Emmanuelle COMBET, Christophe GALISSARD

Secrétaire de séance : Jérôme ROIG

Date de la convocation : 13/06/2025

N° d'ordre : DE_2025_025 23/06/2025

Objet : Approbation du rapport d'activité 2024 du SDTV26

Mme Hélène MOULY, Maire rappelle que la commune est adhérente au SDTV 26.

Conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activité doit être transmis chaque année, aux Maires de chaque Commune membre de tous les **E**tablissements **P**ublics de **C**oopérations **I**ntercommunales.

Ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal. Il a pour objet de présenter les missions et les réalisations ainsi que le bilan financier du syndicat sur l'année 2024.

Après avoir pris connaissance dudit rapport d'activité pour l'année 2024, il est demandé en conséquence, aux membres du Conseil Municipal d'en prendre acte.

Considérant le manque de transparence de l'activité du secrétariat, la non communication des échanges entre les différents acteurs du syndicat et les membres du bureau

Les Membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité REFUSE DE PRENDRE ACTE**, le rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2024.

Fait à Les Granges Gontardes, le 23/06/2025

Madame Hélène MOULY
MAIRE

MAIRIE DE LES GRANGES 26290

Dépôt PREFECTURE DE LA DRÔME
Date de réception de l'AR: 25/06/2025
026-212601454-20250623-DE_2025_025-DE